

# Autodesk®

## Tarification simplifiée des mises à jour Autodesk Réponses aux questions fréquentes

### Sommaire

1. Qu'est-ce que la tarification simplifiée des mises à jour Autodesk ?.....	2
2. En quoi la tarification simplifiée des mises à jour Autodesk est-elle différente des mises à jour actuelles ?.....	2
3. Quand la tarification simplifiée des mises à jour entrera-t-elle en vigueur ?.....	2
4. Pourquoi Autodesk a décidé d'établir cette nouvelle tarification ? .....	2
5. Qui est concerné par la tarification simplifiée des mises à jour ? .....	3
6. La nouvelle tarification simplifiée des mises à jour concerne-t-elle les clients abonnés à Autodesk Subscription ? .....	3
7. Quels produits Autodesk sont concernés par la tarification simplifiée des mises à jour ?.....	3
8. Je possède une licence Autodesk 2007, 2008 et/ou 2009. Dois-je me mettre à jour maintenant ?.....	3
9. Pourquoi acheter un abonnement Autodesk ? .....	3
10. En quoi la tarification simplifiée des mises à jour affecte-t-elle le programme de retrait Autodesk ? .....	3
11. Autodesk prévoit-elle de supprimer complètement les mises à jour ? .....	4
12. Suis-je obligé de me mettre à jour vers le même logiciel, ou puis-je le faire vers un autre logiciel Autodesk ?.....	4
13. Qui dois-je contacter si j'ai une question sur la tarification simplifiée Autodesk ? .....	4

**1. Qu'est-ce que la tarification simplifiée des mises à jour Autodesk ?**

Après le 16 mars 2010, Autodesk appliquera un nouveau modèle de tarification des mises à jour. Ce modèle change la manière dont Autodesk établit les prix des mises à jour et les frais d'abonnement rétroactifs.

**2. En quoi la tarification simplifiée des mises à jour Autodesk est-elle différente des mises à jour actuelles ?**

Aujourd'hui, les prix des mises à jour et des frais d'abonnement rétroactifs varient en fonction de la version du logiciel à partir de laquelle vous effectuez la mise à jour. Après le 16 mars 2010, pour les trois précédentes versions du logiciel et quelle que soit la version que vous utilisez actuellement, les prix des mises à jour et des frais d'abonnement rétroactifs, équivaldront à la moitié de ceux d'une licence complète\*.

**3. Quand la tarification simplifiée des mises à jour entrera-t-elle en vigueur ?**

Le 15 mars 2010 sera le dernier jour où vous pourrez mettre à jour vos logiciels Autodesk® 2007, 2008 et 2009 avec le modèle de tarification actuel. Le nouveau modèle de tarification simplifiée entrera en vigueur le 16 mars 2010.

**4. Pourquoi Autodesk a décidé d'établir cette nouvelle tarification ?**

Nous rationalisons actuellement notre tarification des mises à jour en réponse aux commentaires de nos clients et de nos revendeurs, qui nous ont indiqué que le modèle actuel est trop complexe et ne répond plus aux besoins de la plupart des clients.

Les clients Autodesk sont de plus en plus nombreux à s'abonner au programme Autodesk Subscription pour garder leurs logiciels à jour de la manière la plus pratique et la plus rentable possible. Autodesk Subscription permet de prévoir plus efficacement les budgets et les mises à jour. L'abonnement a également les avantages ci-dessous par rapport aux mises à jour classiques :

- La possibilité de continuer à utiliser des versions antérieures des logiciels, pour ne pas changer de version en cours de projet.
- La gestion simplifiée des licences, qui permet d'utiliser les logiciels Autodesk au bureau et à votre domicile (pour certains produits).
- L'assistance Web, dispensée par des experts techniques Autodesk.
- Des formations en ligne, que vous pouvez suivre à votre rythme pour développer vos compétences.
- Des améliorations (sur certains produits), qui étendent les fonctionnalités des logiciels entre deux mises à jour.

Pour les clients qui ne sont pas abonnés, la nouvelle tarification des mises à jour, plus simple et plus rationnelle, devrait les aider à planifier et à budgéter les mises à jour de leurs logiciels. Ils paieront le même prix\*, soit la moitié du prix d'une licence complète\*, pour mettre à jour l'une des trois versions précédentes vers la version actuelle.

**5. Qui est concerné par la tarification simplifiée des mises à jour ?**

La nouvelle tarification concerne les clients qui achètent des logiciels Autodesk sans abonnement au programme Autodesk® Subscription, parmi lesquels :

- les clients qui possèdent des licences 2007, 2008 et 2009 pouvant être mis à jour et de type « abonnement uniquement », mais sans le programme Autodesk Subscription ;
- les clients qui achètent de nouveaux logiciels Autodesk sans le programme Autodesk Subscription.

**6. La nouvelle tarification simplifiée des mises à jour concerne-t-elle les clients abonnés à Autodesk Subscription ?**

Non, la nouvelle tarification ne s'applique pas aux clients qui possèdent des licences avec abonnement Autodesk Subscription. Les clients abonnés continueront à recevoir les mises à jour de leurs logiciels aussi longtemps qu'ils renouvelleront leur abonnement.

**7. Quels produits Autodesk sont concernés par la tarification simplifiée des mises à jour ?**

La tarification simplifiée des mises à jour concerne tous les produits Autodesk.

**8. Je possède une licence Autodesk 2007, 2008 et/ou 2009. Dois-je me mettre à jour maintenant ?**

Non, rien ne vous oblige à vous mettre à jour maintenant. Toutefois, pour vous permettre de bénéficier des meilleurs prix, Autodesk invite tous ses clients qui possèdent actuellement des licences valides, pouvant être mises à jour et de type « abonnement uniquement » des logiciels Autodesk 2007, 2008 et 2009, à évoluer vers la version la plus récente et à s'abonner avant le 15 mars 2010.

Les clients qui possèdent des licences Autodesk® 2008 et 2009 qui ne souhaitent pas se mettre à jour, ou qui se mettront à jour sans acheter d'abonnement Autodesk, pourront toujours acheter des mises à jour vers la version la plus récente de leurs logiciels après le 16 mars 2010, en appliquant le nouveau modèle de tarification simplifiée.

Les clients qui possèdent des licences Autodesk 2007 ont jusqu'au 15 mars 2010 pour mettre leurs licences à jour vers la version actuelle. Autodesk ne commercialisera plus de mises à jour à partir des logiciels Autodesk 2007 après le 16 mars 2010.

**9. Pourquoi acheter un abonnement Autodesk ?**

Le programme Autodesk Subscription est le moyen le plus pratique et le plus économique pour garder vos logiciels Autodesk à jour. Pour en savoir plus sur le programme Autodesk Subscription, contactez votre revendeur Autodesk agréé ou visitez le site [www.autodesk.fr/subscription](http://www.autodesk.fr/subscription).

**10. En quoi la tarification simplifiée des mises à jour affecte-t-elle le programme de retrait Autodesk ?**

La tarification simplifiée des mises à jour Autodesk n'affectera pas le programme de retrait. Autodesk continuera à retirer les mises à jour lorsque de nouveaux produits seront commercialisés.

**11. Autodesk prévoit-elle de supprimer complètement les mises à jour ?**

Non, Autodesk ne prévoit pas, pour l'heure, de supprimer les mises à jour, ni de rendre obligatoire l'abonnement au programme Autodesk Subscription. Bien que la majorité de nos clients préfère le programme Autodesk Subscription pour les avantages qu'il offre en matière de prévisibilité des budgets et des mises à jour, nous comprenons aussi que ce choix ne convienne pas à tous. Autodesk continuera donc à proposer de nombreuses options de tarification\* pour aider ses clients à évoluer vers la dernière version de leurs logiciels lorsqu'ils seront prêts à le faire.

**12. Suis-je obligé de me mettre à jour vers le même logiciel, ou puis-je le faire vers un autre logiciel Autodesk ?**

Vous pouvez vous mettre à jour vers la dernière version du même logiciel, ou effectuer une mise à jour vers la dernière version d'un logiciel métier Autodesk. Ainsi, par exemple, vous pouvez effectuer une mise à jour à partir d'AutoCAD® vers Autodesk® Revit® Architecture.

**13. Qui dois-je contacter si j'ai une question sur la tarification simplifiée Autodesk ?**

Pour toute question ou information complémentaire, contactez votre revendeur Autodesk agréé.

\* Prix public recommandé

Autodesk, AutoCAD, AutoCAD LT et Revit sont des marques déposées ou des marques commerciales d'Autodesk, Inc., et/ou de ses filiales et/ou de ses sociétés affiliées, aux États-Unis et/ou dans d'autres pays. Tous les autres noms de marques, de produits ou marques commerciales appartiennent à leurs propriétaires respectifs. Autodesk se réserve le droit de modifier les offres et les spécifications de produits à tout moment sans préavis et ne saurait être tenu responsable des erreurs typographiques ou graphiques susceptibles d'apparaître dans ce document.

© 2009 Autodesk, Inc. Tous droits réservés.